

De: SudSafran-SaintMedard
Envoyé: vendredi 25 novembre 2022 11:51
Objet: Lettre d'information SUD du 25 Novembre 2022



Lettre d'information SUD du 25 Novembre 2022

ARIANEGROUP (Etablissements de Saint Médard)

CSE du 24

Novembre 2022,

en bref...

Sinistre :

La direction annonce un report de 40 000 heures sur 2023 et 2024.

La première phase de reprise au CGP est planifiée pour Février la 2ème phase en Mars et la reprise totale en Avril.

La direction annonce une fois et demie la cadence initiale sur les 9 mois de 2023

La direction a prévu de recruter environ 15 personnes en début d'année en CDD.

Il y a eu une discussion pour savoir comment la direction fera pour former des nouveaux tout en reformant le personnel ArianeGroup avant reprise.

Mais surtout, SUD est intervenu pour demander que la direction précise dans quel secteur elle compte utiliser du personnel précaire pour surcroît d'activité.

Nous avons rappelé que la règle de sécurité qui a toujours été appliquée pour le malaxage-coulée est de ne prendre des intérimaires ou des CDD qu'en formation dans une optique d'embauche.

La direction sait très bien qu'elle a toujours affecté les intérimaires au perchlo et au CEP avant de les affecter en formation au malaxage-coulée lorsqu'ils étaient embauchés.

Si la direction (qui prétendait ne pas s'en rappeler !!!) a l'intention d'introduire l'utilisation de personnel précaire pour surcroît d'activité dans une activité aussi sensible, il va falloir nous expliquer ce qui n'est plus dangereux aujourd'hui et qui l'était hier !!!

Des élus ont aussi précisé que l'activité ne pourra pas redémarrer sans vestiaire associé aux bâtiments.

Par ailleurs, une discussion est en cours avec le client pour terminer la commande des typhoons mais elle sera la dernière.

Fermeture :

La direction tente à nouveau d'imposer 3 semaines.

SUD est intervenu pour dire que c'est inacceptable.

Les salariés passent leurs vies dans l'entreprise et ils ont déjà 2 semaines de fermeture imposées en été et 1 en hiver. Ça suffit !!! Cette ingérence permanente sur la vie des gens est insupportable, ils ne s'arrêtent jamais !!!
Les efforts sont toujours dans le même sens !!!

La direction parlait de compromis !!! Mais quel compromis ??? Nous avons rappelé le refus d'indemniser les personnels mis en chômage partiel et elle ose nous parler de compromis !!!

La direction profite de la situation compliquée de la reprise pour justifier cette semaine imposée supplémentaire mais cela fait des années qu'elle tente de passer la fermeture à 3 semaines et elle trouve toujours une raison !!!

La vraie raison, c'est qu'ils remettent en cause tous les droits et tous les acquis des salariés, même en matière de sécurité et de santé au travail et qu'ils n'ont aucune limite !!!

La direction a elle-même rappelé que 80 % du personnel posait déjà cette 3ème semaine. Il s'ensuit que la liberté de la faire ou pas nous appartient.

Sans même parler des salariés ayant des impératifs familiaux, cette liberté, ce peu de temps acquis que sont les congés payés sont des droits qu'il faut défendre chèrement.

Pour nous cette 3ème semaine imposée (4ème avec la fermeture de fin d'année) est inconcevable !!!

Accepter cela, c'est accepter du perdant/perdant pour les salariés !!!

A bon entendeur !!!

Sous-traitance des Moyens des bâtiments pyrotechniques :

Selon la direction, cette liste étant tout juste finalisée, nous avons du mal à comprendre comment elle a pu déterminer la suppression de 14 postes.

Le calcul fait sur les heures pointées, heures d'OT sur différents bâtiments est faussé car ne comprenant qu'une partie du travail réalisé.

Nos élus n'ont eu de cesse que de rappeler que ça ne passera pas.

La direction s'est engagée à faire un Retex.

Nous avons rétabli quelques vérités au sujet du choix de diffusion ou non de cette liste aux élus. La direction prétendait avoir eu raison de ne pas l'avoir diffusée puisqu'elle comportait des erreurs !!!

Celle-là, on nous l'avait jamais faite !!!

Toujours est-il que nous avons rappelé que c'est l'obligation de l'employeur de présenter sa maîtrise du risque des moyens sous-traités lorsqu'il était auparavant traité par le personnel de l'entreprise. Et que cela n'a pas été fait car la direction est passé en force et n'a pas consulté le CSE sur ce point.

En Avril dernier, après consultation de notre cabinet d'avocats, nous avons apporté tous les éléments pour que le CSE fasse valoir ses droits en matière de consultation sur des enjeux concernant la sécurité mais malheureusement la majorité des élus n'a pas souhaité engager de procédure.

Voir notre lettre info du 28 Avril 2022 avec les extraits des textes de lois sur ce sujet.

Sous-traitance MTT (Infra) :

Au sujet du Passage de Spie à Dalkia le 21 décembre, nous avons posé des questions sur le maintien ou non de sous-traitants de rangs « 2 ».
SUD a demandé une présentation officielle.

Réorganisation JSFM1 (Infra) :

La direction refuse de revoir la suppression de 2 postes ciblés par la RCC. Elle crée un poste d'encadrant qui fera aussi des Méthodes mais cela n'est pas suffisant.

Accident Arkema :

La production de ce fabricant, fournisseur du site de Toulouse, est bloquée suite à un accident.

Selon la direction, il n'y aura pas d'impact sur Ste Hélène.

Il y aura maintien du personnel de Toulouse jusqu'en Janvier mais s'il n'y a pas de reprise de la production d'Arkema d'ici là, du personnel de Toulouse pourrait être prêtés.

Les 2 prêts à Toulouse reviennent semaine 48 et 49.

...

AUTRES INFOS.

...

Licenciement abusifs :

La direction a licencié 10 personnes (à notre connaissance) depuis Mars 2019.

Accident mortel du 5 décembre 2013 :

Nous attendons une note de la direction pour annoncer l'heure de cérémonie qui sera un lundi.

La séance du procès que nous avons annoncé (Lettre Info SUD du 10 Octobre 2022) a bien eu lieu le 07 Novembre mais la Cour a renvoyé l'audience au 3 Avril 2023 à 14 heures.

Le représentant de l'employeur avait fait porter par ses avocats un test PCR positif le concernant.

Nous ferons un rappel d'information.

....

Vous pouvez nous contacter à l'adresse Mail sud.snpe@snpe-syndicat.fr et nous appeler au local SUD : 05 57 20 79 00 (si personne , laisser un message , nous rappelons toujours).

Vos informations sont les bienvenues et elles sont précieuses...

...

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, faites-le nous savoir afin que nous vous retirions de sa diffusion.